

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale spéciale  
tenue le lundi 21 février 2011, à 11 h 30, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack**

---

**0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Comme l'ordre du jour porte uniquement sur l'affiliation à l'ACPPU, le quorum est constitué des membres présents.

À 11 h 52, le président d'assemblée, Marcel Aubert, ouvre l'assemblée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Christiane Kègle étant absente, Marcel R. Boulay agit à titre de secrétaire.

Le président d'assemblée, Marcel Aubert, invite le secrétaire à présenter l'ordre du jour.

**Proposition Boulay – L. Brisson**

0. Constatation du quorum et ouverture de l'Assemblée;
1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Affiliation à l'ACCPU et à la Caisse de défense de l'ACPPU;
3. Procédure de référendum (si nécessaire);
  - 3.1 Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire;
  - 3.2 Élection des scrutatrices et scrutateurs;
  - 3.3 Modalités du référendum – information;
4. Levée de l'assemblée.

Étant donné qu'il s'agit d'une assemblée générale spéciale, aucune modification de l'ordre du jour n'est recevable. Le président d'assemblée, Marcel Aubert, invite les membres à voter sur la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2. Affiliation à l'ACPPU et à la Caisse de défense de l'ACPPU

### Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :

*Que le SPUL soumette une demande pour devenir membre de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et de la Caisse de défense de l'ACPPU.*

Le président d'assemblée demande au président du SPUL de présenter la situation.

*Le président du SPUL prend la parole*

*« Affiliation à l'ACPPU*

*Le SPUL doit-il redevenir membre de l'ACPPU?*

*C'est la question qui est soumise aujourd'hui à l'Assemblée générale de notre Syndicat.*

*Permettez-moi d'abord de réitérer les étapes qui ont été franchies et qui nous ont conduits à notre réunion d'aujourd'hui.*

*- Le 17 décembre 2010, le Conseil syndical a débattu de la question et c'est à l'unanimité qu'il a voté en faveur d'une résolution recommandant à l'Assemblée générale une affiliation du SPUL à l'ACPPU.*

*- Fort du vote unanime de notre Conseil syndical, le Comité exécutif a convoqué la présente assemblée conformément à nos Statuts qui stipulent un délai de convocation de 30 jours lorsque les membres sont appelés à se prononcer sur l'affiliation de notre Syndicat.*

*- Conformément à nos Statuts, étant donné que le nombre de voix exprimées aujourd'hui sera de moins de 50 % des membres, un référendum devra suivre notre assemblée de ce matin.*

*- Si la proposition débattue aujourd'hui conduit à un vote favorable, une demande d'affiliation sera présentée à l'ACPPU dans les prochaines semaines et soumise au Conseil de l'Association canadienne en avril.*

*- Le SPUL deviendrait membre de l'ACPPU quelque part au printemps qui vient.*

*Si vous me le permettez, j'aimerais, très rapidement, revenir sur les enjeux de la question de l'affiliation à l'ACPPU.*

*Le SPUL n'est actuellement affilié à aucune centrale syndicale ni à aucun regroupement de syndicats de professeurs.*

*Par le passé, nous avons été affiliés à l'ACPPU et à la FQPPU. En fait, dans les années 70 le SPUL a été un membre fondateur de l'ACPPU, association à laquelle nous avons été affiliés jusqu'en 1994. Pour l'essentiel, nous avons quitté l'ACPPU pour des raisons monétaires. Le SPUL était alors aussi affilié à la FQPPU et le coût cumulé des cotisations aux deux associations (la Fédération québécoise et l'Association canadienne) pesait lourdement sur les finances du Syndicat et nous avons alors choisi de quitter l'association canadienne et de demeurer membres de la Fédération québécoise. Toutefois, les années subséquentes ont démontré que nous n'avions peut-être pas fait le bon choix.*

*En effet, dix ans plus tard le SPUL a quitté la FQPPU fort insatisfait. Je rappellerai qu'il y avait des insatisfactions de trois ordres. Nous étions insatisfaits des services rendus, nous étions insatisfaits de la structure de financement qui faisait en sorte que nous payions pour des services que nous n'avions pas et nous étions insatisfaits du processus décisionnel du Conseil de la FQPPU. Ce fonctionnement faisait en sorte que les positions défendues par le SPUL étaient systématiquement mises en minorité et rejetées par la fédération.*

*De 1994 à 2004, le SPUL avait présenté plusieurs demandes de réforme et la FQPPU avait fait plusieurs promesses de réforme : promesses qui sont restées lettre morte.*

*Voilà pourquoi, en 2004, les membres de notre Syndicat ont choisi, par un vote favorable à 91 %, de quitter la Fédération québécoise. Notre désaffiliation est devenue effective en mai 2005. D'ailleurs, pas un caprice, la même année et essentiellement pour les mêmes raisons, le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) quittait aussi la FQPPU.*

*Mais revenons, à notre sujet à l'ordre du jour, l'affiliation à l'ACPPU.*

*Comme pour toutes questions, il y a du pour et du contre.*

*Les éléments en faveur de notre affiliation regroupent trois ordres de considérations.*

- 1) Les Services offerts par l'ACPPU;*
- 2) La défense de l'institution universitaire et de la liberté académique la lutte au plan politique et;*
- 3) La caisse de défense de l'ACPPU.*

### **Au plan des services**

*Comme l'indique le SPULTIN spécial qui vous a été transmis, l'ACPPU offre des services d'appui au travail des syndicats en matière de relations de travail. Nous savons que le rôle premier d'un syndicat est de négocier et de voir à l'application d'un contrat collectif.*

À cette fin, l'ACPPU offre des services de recherche et d'analyse dans plusieurs domaines :

- Par exemple, elle présente chaque année une analyse économique et comparative des budgets de toutes les universités canadiennes;
- Ces éléments d'analyse permettent par exemple de déterminer la part du budget de chaque université qui est dévolue à l'embauche de professeurs ou à la gestion;
- Ce genre d'information nous aurait été fort utile lors de notre dernière négociation, alors que la partie patronale bénéficiait des services d'analyse de l'association des gestionnaires d'université et de la CRÉPUQ;
- L'ACPPU produit aussi de nombreux rapports et nombreuses publications sur différents aspects de la réalité universitaire, le financement des universités et le financement de la recherche.

Par ailleurs, l'ACPPU offre des services de formation des officiers syndicaux, comme pour les présidents, les membres de l'exécutif, les négociateurs ou les spécialistes en relations de travail comme les membres des comités de grief.

Finalement, l'ACPPU offre les services d'experts à des fins spécifiques (comme des comptables, des économistes ou des juristes) en appui lors de négociations.

### **La défense de l'institution universitaire**

Le deuxième ensemble de considérations en faveur de l'affiliation à l'ACPPU est lié à la lutte politique. Un syndicat comme le SPUL n'a pas les ressources pour participer efficacement à la défense des intérêts de ses membres au plan politique ou sur la place publique. Par exemple, nous n'avons simplement pas les ressources pour étudier en détail et prendre position sur les projets de loi (comme le projet de loi 38 ou le projet de loi fédéral sur les droits d'auteur).

Le SPUL seul n'aurait pas non plus les moyens de défendre la liberté universitaire jusqu'en Cour suprême comme l'a fait l'ACPPU. Nous n'aurions pas non plus les moyens d'entreprendre une bataille juridique avec une grande multinationale, comme une compagnie pharmaceutique, l'ACPPU fort de l'appui de plus de 65 000 membres peut le faire.

Considérant les difficultés actuelles de l'éducation supérieure et les menaces qui pèsent sur les grands enjeux de la carrière universitaire, comme la liberté académique, les droits d'auteur, l'autonomie des universités, la collégialité, le financement de la recherche et des universités, je crois qu'un syndicat comme le SPUL doit participer au débat et à la défense des principes auxquels nous tenons.

Par le truchement de l'ACPPU, le SPUL peut faire partie d'un plus grand ensemble et apporter son poids politique et financier à une organisation qui défend nos intérêts.

## **La Caisse de défense de l'ACPPU**

*Finally, the third order of arguments in favor of our affiliation, it's the participation to the Defense Fund of the ACPPU. By becoming members of the ACPPU and of its defense fund, we would have access to a strike fund of more than 22 million dollars. With a local reserve fund that should reach 10% of the mass salary in a few years, we would be in a position of strength during the next negotiations. In fact, the Employer would think without doubt twice before threatening us with a lock-out and it would certainly avoid a work conflict with the SPUL. I signal at the passage that lock-outs and work conflicts in universities have been numerous during the last years.*

*Evidently, if there are arguments in favor of the affiliation, there are also arguments against.*

*The first argument against is the cost. More than 200 000 \$ for the affiliation to the ACPPU, plus 75 000 \$ to join the Defense Fund. We can still join the ACPPU without changing the current financial framework of the SPUL and without modifying the current union contribution.*

*The main financial inconvenience would be to delay for one or two years the achievement of our objective of a reserve fund equal to 10% of the mass salary.*

*Currently, with a union contribution of 1.5%, our reserve fund grows by about 1 M\$ per year. With products of about 1.8 M\$, it is remarkable that the SPUL can do as much. It must be said that we have an excellent financial management. Our reserve fund is currently a little more than 8 M\$. Without affiliation, our objective of a reserve fund equivalent to 10% of the mass salary should be reached in 2013-2014, an affiliation to the ACPPU would delay the achievement of this objective.*

*When our reserve fund is equivalent to 10% of the mass salary, we will certainly be able to consider reducing the union contribution to 1% of the mass salary. The interests of the reserve fund will then cover the costs of our affiliation to the ACPPU. It remains however that this is an important expense that requires the same consideration.*

*The second argument against the affiliation, it's that we manage very well on our own. It's true, but we could do better with the help of the ACPPU.*

*We have a collective agreement that in many ways makes us envy our colleagues at other universities, we have good working relations and the SPUL defends effectively the interests of its members. I remind you however that good working relations and conditions remain fragile and that it is possible that we will have in the future difficult negotiations or that we will be confronted with a much more intransigent employer.*

*Par ailleurs, je crois que nous devons voir plus loin que nos seuls intérêts corporatifs et participer, au plan politique, à la défense de l'institution universitaire.*

*Considérant les services disponibles à l'ACPPU, l'accès à une caisse de défense substantielle et l'importance d'apporter notre poids et nos ressources à la défense de l'institution universitaire et de la liberté académique, il est dans notre intérêt que le SPUL redevienne affilié à l'ACPPU.*

*Voilà pourquoi, le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent que le SPUL fasse une demande en ce sens auprès de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université. »*

À la suite de l'allocution d'Yves Lacouture, président du SPUL, le président d'assemblée, Marcel Aubert, donne la parole aux membres présents.

Marie-Andrée Beaudet (Littératures). La professeure dit être restée sans voix en lisant le *SPULTIN*. Elle affirme qu'il y a eu des tentatives de rapprochement de la part de la FQPPU et que des modifications ont été apportées dans le fonctionnement de la FQPPU. Selon elle, notre devoir de solidarité commence ici. Les associations ou syndicats membres de l'ACPPU sont les universités anglophones du Québec.

Le président du SPUL souligne les relations difficiles du SPUL avec la FQPPU depuis 1997. Il rappelle la rencontre entre le SPUL et le président d'alors de la FQPPU (Roch Denis), il rappelle également que le SPUL a déjà servi une mise en demeure à la FQPPU. Selon le président du SPUL, les sujets considérés vitaux par le SPUL (p. ex. formation des IRSC) n'étaient pas jugés importants par la FQPPU. Le président souligne également les contacts récents du SPUL avec la FQPPU au sujet de la contestation de la loi 107, on a accepté de participer bien que les modifications suggérées par le SPUL n'aient pas été considérées par la FQPPU. Lors de la contestation du projet de loi 38, la FQPPU n'a pas tenu compte des demandes de modifications présentées par le SPUL. Enfin, le président mentionne que l'ACPPU n'intervient pas au Québec parce que la FQPPU lui demande de ne pas intervenir.

Chantal Leclerc (Fondements et pratiques en éducation). Cette professeure prend position pour l'affiliation à la FQPPU, car ce serait un avantage pour nous. Elle travaille avec la FQPPU depuis 2004 sur divers dossiers, l'ACPPU fait du très bon travail, mais les irritants mentionnés au sujet de la FQPPU n'existent plus, car les statuts de la FQPPU ont été changés depuis ce temps. Le noyautage des universités du réseau des UQ n'existe plus. La représentativité du SPUL à l'ACPPU serait de 1 100 sur 65 000 membres tandis qu'elle serait de 1 100 sur 6 000 membres à la FQPPU. La professeure souligne que la FQPPU commence l'accumulation d'un fonds de grève. Elle affirme avoir de la misère à comprendre et que la situation a changé par rapport aux années 2000. La professeure souligne les coûts de représentation importants pour participer aux réunions de l'ACPPU. La professeure propose de remplacer l'ACPPU par la FQPPU dans le libellé de la proposition.

Le président d'assemblée indique que cette demande n'est pas recevable, car ce n'est pas un amendement, mais une nouvelle proposition.

### **Proposition Leclerc - Goyer**

Chantal Leclerc (Fondements et pratiques en éducation). La professeure propose la remise provisoire de la question à une date ultérieure.

Le président d'assemblée soumet la demande de remise provisoire à la discussion.

Thérèse Hamel (Fondements et pratiques en éducation). La professeure affirme appuyer la proposition de remise. Elle affirme qu'au moment de la désaffiliation il y avait des problèmes internes à la FQPPU, mais que le Comité exécutif a présenté le point de vue de l'ACPPU et pas celui de la FQPPU. Elle affirme également qu'il y a eu des demandes de la FQPPU pour nous ravoir.

Jacques Rivet (Information et communication). Le professeur soulève un point d'ordre pour permettre au CEX de répondre aux arguments avancés par l'intervenante précédente.

### **Proposition Pérusse - Boulay**

Louis Pérusse (Médecine sociale et préventive). Le professeur demande le vote sur la proposition de remise provisoire de la question.

Le président d'assemblée appelle le vote de la question préalable.

### **Proposition rejetée à la majorité**

Chantale Leclerc (Fondements et pratiques en éducation). La professeure apporte une précision à l'effet qu'il y a des universités francophones membres de l'ACPPU.

Ysabel Provencher (École de service social). La professeure se dit d'accord avec la proposition d'affiliation à l'ACPPU. Elle mentionne que le support et l'accompagnement de l'ACPPU ont permis aux professeurs de l'Université de Moncton de se tenir debout.

John G. Kingma (vice-président du SPUL). En guise de réponse à l'argument soulevé au sujet des coûts importants pour participer aux réunions de l'ACPPU, le vice-président du SPUL souligne que ces frais sont payés par l'ACPPU à même les cotisations des syndicats et associations membres.

Diane Parent (Sciences animales). La professeure demande des précisions sur la représentativité à la FQPPU.

Chantale Leclerc (Fondements et pratiques en éducation). La professeure mentionne qu'un maximum de quatre délégués est permis et que les votes sont en fonction du nombre de professeurs (le SPUL aurait 11 votes sur 70).

Le président du SPUL souligne qu'à l'ACPPU plusieurs universités sont comparables à l'Université Laval en termes de nombre et d'intérêts.

Thérèse Hamel (Fondements et pratiques en éducation). La professeure mentionne le rôle de la FQPPU sur le plan de l'animation scientifique. Elle s'interroge sur la représentativité comparative du SPUL à la FQPPU et à l'ACPPU. Quel est notre poids?

Le président du SPUL rapporte qu'à l'ACPPU, le SPUL aurait une voix par 200 membres.

Jacques Rivest (Information et communication). Le professeur souligne qu'il est d'accord pour que le SPUL s'affilie à un organisme international, cela nous donnera une visibilité internationale. Avec la FQPPU on reste local. C'est une vision d'avenir.

Le président du SPUL souligne encore une fois que nous n'étions pas entendus à la FQPPU, on nous dit que cela a changé, mais il reste sceptique. Il y a un an et demi, cela s'est reproduit avec un dossier auquel la FQPPU nous demandait notre appui.

Jacques P. Tremblay (Médecine moléculaire). Le professeur souligne qu'être sceptique, ce n'est pas une réponse acceptable.

Louis Pérusse (Médecine sociale et préventive). Le professeur souligne la force du nombre et que de faire partie d'un grand ensemble génère des avantages.

Manon Niquette (Information et communication). Comment l'ACPPU répondrait-il mieux à nos besoins?

Le président du SPUL rappelle le dossier de la création des IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada), dossier dans lequel la FQPPU n'a pas voulu s'impliquer alors que l'ACPPU s'y est impliqué.

Sylvie Tétrault (vice-présidente du SPUL). Celle-ci souligne la grande implication de l'ACPPU dans la défense de la liberté universitaire et des droits d'auteurs. La participation à l'ACPPU ouvre une porte sur l'international et que cela permettrait de mieux défendre les droits de nos collègues.

Johanne Daigle (Histoire). La professeure est d'avis que l'on ne peut pas se permettre d'être refermé au moment où les enjeux sont internationaux, l'affiliation à l'ACPPU nous permettrait d'être présents.

Un professeur souligne que l'Université Laval est une université de recherche et que le financement de la recherche est fédéral.

Chantal Leclerc (Fondements et pratiques en éducation). L'ACPPU va continuer à représenter la liberté universitaire.

Chantale Simard (Faculté de pharmacie). La professeure demande de passer au vote sur la proposition.

Jacques Rivest (Information et communication). On a suggéré tout à l'heure que «*On pourrait profiter de l'ACPPU sans être membre*». Le professeur souligne qu'étant membre on aurait accès à des données (financières et documentaires), dont on n'a pas connaissance actuellement.

Le président de l'assemblée, Marcel Aubert, appelle le vote sur la proposition de procéder au vote.



## **Proposition Simard - Provencher**

**Adoptée à l'unanimité**

Le président d'assemblée, Marcel Aubert demande au secrétaire de relire la proposition mise aux voix.

### **Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :**

*Que le SPUL soumette une demande pour devenir membre de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et de la Caisse de défense de l'ACPPU.*

Le président d'assemblée appelle le vote.

**Adoptée à la majorité**

Puisque la décision porte sur une affiliation et que le nombre total de votes est inférieur 50 % des membres en règle plus un (article 18 des Statuts du SPUL), un référendum sera tenu.

### **3. Procédure de référendum**

Pour la nomination d'une ou d'un président de scrutin référendaire, le secrétaire, Marcel R. Boulay, agit à titre de président d'assemblée.

#### **3.1. Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire**

##### **Le Comité exécutif propose :**

*La candidature de Marcel Aubert (Faculté de théologie et sc. religieuse) à titre de président de scrutin référendaire.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel R. Boulay invite les membres présents à voter.

**Marcel Aubert est élu à l'unanimité**

#### **3.2 Élection des scrutatrices et des scrutateurs**

Le président du scrutin référendaire, Marcel Aubert, procède à l'élection des scrutatrices et du scrutateur.

### **Le Comité exécutif propose :**

*La candidature de Lucie Blouin, Josée Desgagné, Lucie Hudon, Francine Chaîné (École des arts visuels) et André Potvin (École d'architecture) à titre de scrutatrices et scrutateur pour le référendum.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel Aubert invite les membres présents à voter.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.3. Modalités du référendum - information**

Le secrétaire de l'assemblée explique que le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

- ◆ Le 21 février 2011, l'heure suivant la levée de l'Assemblée générale spéciale, Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack;
- ◆ Dans les locaux du SPUL :
  - le 22 février 2011 de 9 h à 16 h 30;
  - le 23 février 2011 de 9 h à 16 h 30, et
  - le 24 février 2011 de 9 h à 10 h;
- ◆ Au local 3228, Édifice du Vieux-Séminaire de Québec, 1 côte de la Fabrique (École d'architecture) : le mardi 22 février 2011, de 10 h à 14 h;
- ◆ Au local 3135, Édifice de la Fabrique, 295, boul. Charest Est, Québec (École des arts visuels) : le mercredi 23 février 2011 de 10 h à midi.

### **4. Levée de l'assemblée**

#### **Proposition Leanza - Brisson**

Que l'assemblée soit levée à 13 h 13.

---

Marcel R. Boulay, Ph. D., MBA, FACSM,  
Trésorier du SPUL

---

Lu et approuvé par :  
Marcel Aubert,  
Président  
Le 25 octobre 2011